



L'essentiel de l'ESS en Guyane

Édition 2022





Direction de publication : Elodie L. EUGENIE (CRESS de Guyane)
Rédaction : Anaïse CONSTANT, Elodie L. EUGENIE
Analyse de données : CRESS de Guyane, CRESS Pays de la Loire
Mise en page et impression : Print Eclair
Novembre 2022



SOMMAIRE

ESS : PRINCIPES ET RAISONS D'AGIR

03

L'ESS EN GUYANE, UNE RÉALITÉ ÉCONOMIQUE

05

UN EMPLOI DYNAMIQUE SUR LE TERRITOIRE

07

UNE LARGE PALETTE DE MÉTIERS SUR LE TERRITOIRE

11

UNE ESS, À PARTIR DES TERRITOIRES POUR LES TERRITOIRES

13

GLOSSAIRE DE L'ESS

15



En France, une loi et des principes

La loi dite « ESS » du 31 juillet 2014 établit l'économie sociale et solidaire comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine ». Elle se compose ainsi d'activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens ou de services mises en oeuvre.

Des entreprises privées sous la forme d'associations, de coopératives, de mutuelles, de fondations, d'entreprises sociales ou encore des sociétés commerciales (respectant certaines conditions) organisées collectivement portent l'économie sociale et solidaire. Leur fonctionnement interne et leurs activités répondent à des principes d'utilité sociale et de solidarité, avec les conditions suivantes :

- ❖ Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices. Le profit individuel est proscrit.
- ❖ Une gouvernance démocratique et participative, définie et organisée par les statuts.
- ❖ Une gestion responsable (bénéfices réinvestis pour le développement et le maintien de l'activité et réserves impartageables).

C'est aussi cette loi qui établit l'existence des Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) ainsi que leurs missions.

L'ESS, une économie des territoires au service des territoires



*L' « agir collectif » au quotidien
pour l'utilité sociale et
environnementale*

Les raisons d'agir de l'ESS

*Extrait de la Déclaration d'engagement de l'ESS
adoptée en « Congrès de l'ESS » sous l'égide d'ESS
France en décembre 2021*

« La raison d'agir de l'ESS est d'orienter le progrès, dans toutes ses dimensions, à la fois sociale et économique, démocratique, citoyenne et écologique. L'ESS s'efforce d'organiser les mutations des modes de production et de consommation imposées par l'urgence écologique et sociale en développant le pouvoir d'agir du plus grand nombre. Elle se fonde sur la liberté, l'égalité, la solidarité, la responsabilité, la démocratie et la raison. L'ESS est la norme souhaitable de l'économie, qui démontre par la preuve que la prospérité peut être inclusive et atteinte en respectant les limites planétaires avec l'implication de toutes et tous. »



L'ESS est encore peu ou pas identifiée en Guyane. Pourtant, elle est vecteur d'emplois d'une part, mais aussi une réponse de proximité aux nombreux enjeux et besoins sociaux auxquels le territoire fait face.



L'ESS en Guyane, une réalité économique



15 %

de l'emploi privé

Plus d'1/7 emploi privé relève de l'ESS avec **494 établissements** (environ 10% des entreprises).



4 490

emplois

soit 9,1 salarié.e.s par établissement, pour un total de 4 005 ETP.



64%

des postes occupés par des femmes



65%

des postes à responsabilités occupés par des femmes dans l'ESS guyanaise, chiffre en croissance depuis 2016.

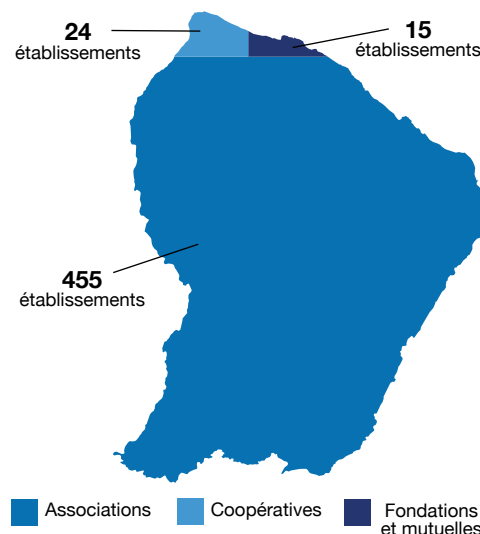


131 465 074 €

Masse salariale brute

On observe 32 825 € bruts annuels par ETP (2 736 € bruts mensuels), alors que la moyenne nationale est de 28 593 €. De faibles disparités sont observées selon le statut juridique, avec un salaire moyen annuel par ETP de 32 023 € pour les associations guyanaises.

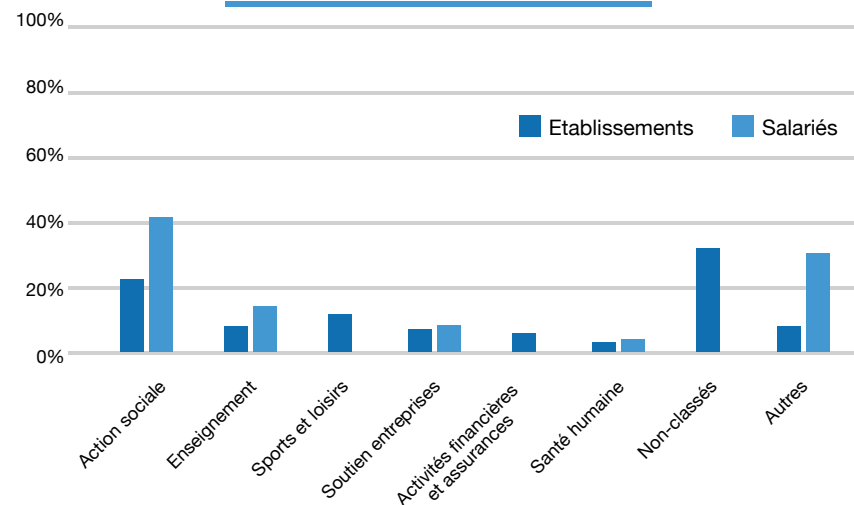
L'ESS guyanaise se caractérise par un secteur associatif particulièrement prépondérant. Demeurant multi-sectorielle, elle trouve des secteurs d'activité clés sur le territoire.



92% des entreprises de l'ESS guyanaise sont des associations. Elles concentrent par ailleurs 94% des emplois (79% au national).

Mutuelles et coopératives restent minoritaires, avec de petits effectifs. Les 24 coopératives relevant principalement des coopératives bancaires. On décompte 1 SCOP et 2 SCIC. Pour les mutuelles, il s'agit d'organisations régionales (sous diverses formes comme les délégations) présentes sur le territoire.

Des secteurs prédominants



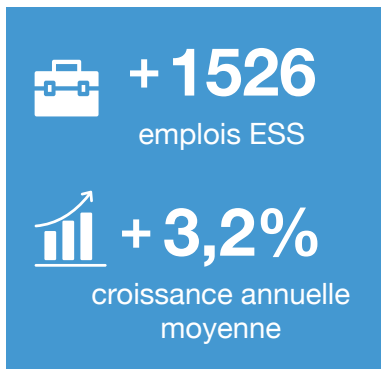
L'ESS en Guyane est fortement marquée par l'action sociale (23% des établissements, 42% des emplois ESS) et l'enseignement (14% des emplois). Elle y est parfois le relais du service public.



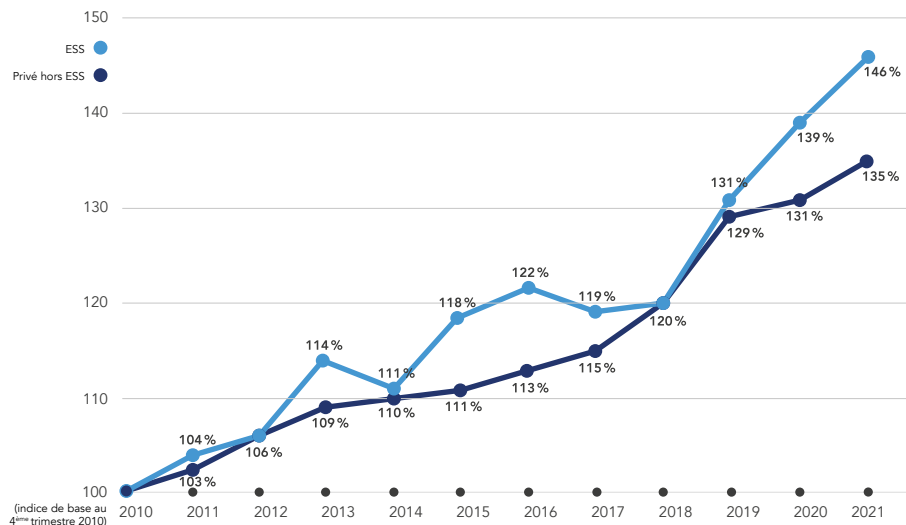
Une conjoncture favorable

La configuration de l'emploi ESS local est un écho à celle du tissu économique général, fortement composé de 96% de TPE-PME - dont 88% de micro-établissements). L'Économie Sociale et Solidaire guyanaise, comme observé nationalement, s'est montrée résiliente pendant la pandémie COVID-19, créant 512 emplois supplémentaires.

UN EMPLOI DYNAMIQUE SUR LE TERRITOIRE



Entre 2010 et 2021 sur le territoire, soit +3,2% de croissance annuelle moyenne, en particulier dans l'enseignement, les sports et loisirs, et les activités culturelles. Entre 2020 et 2021, l'emploi ESS dans l'enseignement a augmenté de 20%, et de 30% dans les activités culturelles.



Évolution en glissement annuel de l'emploi salarié dans le secteur privé en Guyane (2010-2021)

Sources : ORESS CRESS Pays de la Loire, ORESS CRESS DE GUYANE, d'après INSEE FLORES 2017, 2018, 2019 et ACOSS-URSSAF 2010-2021



TPE et PME portant l'emploi

78% des établissements en Guyane sont des microétablissements (i.e. emploi moins de 10 salariés) et contribuent à 27% des emplois ESS.

Pourtant, ce sont les petites et moyennes entreprises (19% des établissements) qui concentrent l'essentiel des emplois ESS (45%). Plus encore, près de 70% des emplois associatifs en Guyane sont liés à des établissements de moins de 50 salarié.e.s.



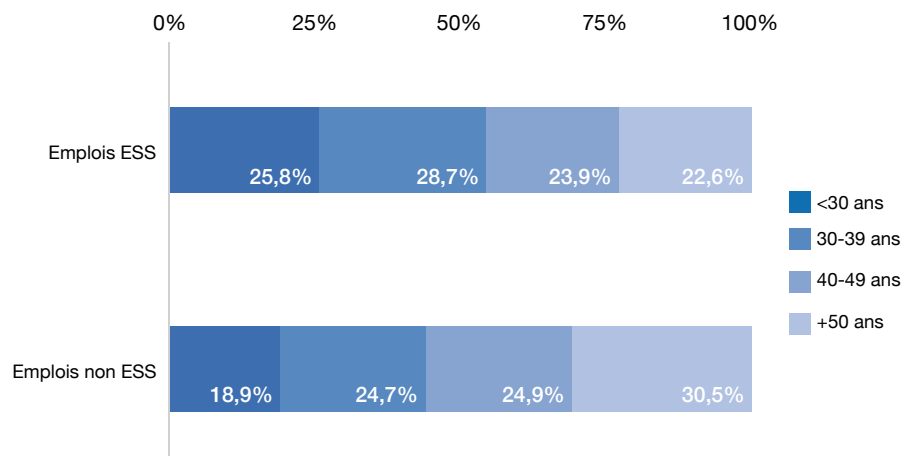
Répartition des salariés par taille d'établissement

Source : ORESS CRESS DE GUYANE, d'après INSEE FLORES 2019



Un emploi plutôt jeune...

Les moins de 30 ans représentent 26,7% des emplois ESS, alors qu'ils ne constituent que 18,9% des emplois hors ESS. La répartition des âges ouvre l'hypothèse d'une transition vers le secteur hors ESS des salarié.e.s de l'ESS.



Répartition des emplois en fonction de l'âge

... et durable



En dépit des *a priori*, l'ESS en Guyane peut être vecteur d'emplois durables. En effet, 86,2% des emplois font l'objet de contrats ordinaires (dont 69,4% de CDI). Hors ESS, près de 61% des emplois relèvent de contrats ordinaires (dont 44% de CDI), avec un recours plus important aux autres contrats (contrats aidés, apprentis, ...).

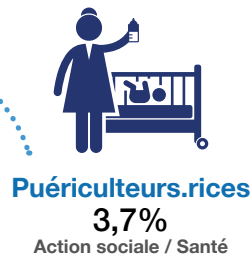


Une diversité des métiers...

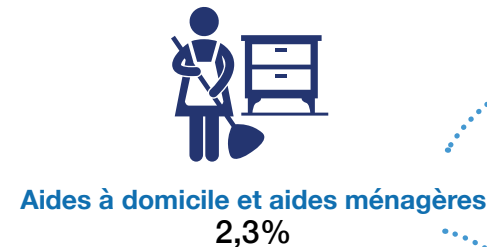
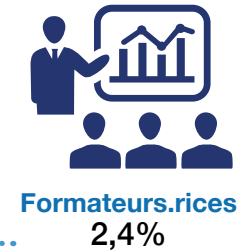
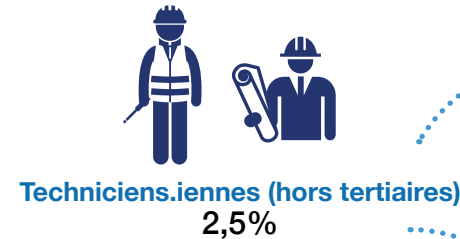
Sur les 82 métiers identifiés, 53 sont présents sur le territoire. Les animateurs et animatrices socioculturels et de loisirs sont les métiers de l'ESS les plus représentés en Guyane (7,6% des effectifs), suivis des enseignants et enseignantes (6,1% des effectifs). 5 métiers représentent 25% des effectifs salariés de l'ESS. 15 métiers constituent 50% des effectifs ESS du territoire.



Les métiers de l'ESS en Guyane en 10 illustrations



Sources : CRESS CRESS DE GUYANE, d'après INSEE DSN 2019

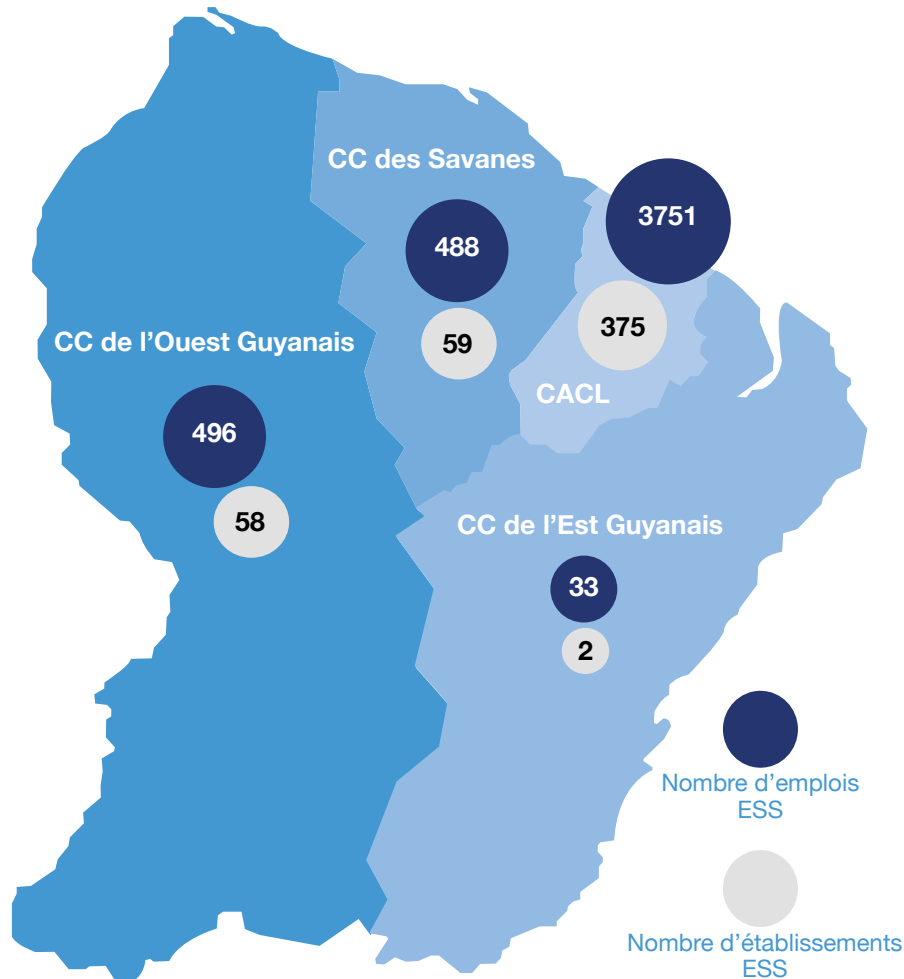


... et un potentiel à exploiter

La répartition des effectifs dans les différents métiers de l'ESS du territoire ne témoigne pas d'une situation où ces mêmes métiers sont à la fois porteurs et en tension. Il faut par ailleurs souligner le besoin croissant en recrutement dans les fonctions administratives et de support dans les entreprises de l'ESS. De façon plus générale, les structures de l'ESS témoignent d'une nécessité de profils et de compétences pour de l'encadrement de proximité, ou d'entreprise, à l'instar de l'ensemble du tissu économique.

Des similitudes et des singularités

En Guyane, il s'agit de renforcer le sens à l'ESS sur le territoire en adressant les enjeux de pédagogie, de modèle économique, de structuration et d'outillage de l'ensemble des acteurs de l'écosystème.



Sources : ORESS Pays de la Loire, d'après INSEE FLORES 2017, 2018, 2019 - CRESS de Guyane, Forums de l'ESS 2021

A chaque territoire ses propres enjeux

	CACL	CCDS	CCEG	CCOG
Diffusion auprès des acteurs	X			
Développement économique et changement d'échelle des structures	X			
Réponse aux enjeux de la ruralité		X	X	
Accompagnement des acteurs privés et publics		X		
Mobilisation comme levier de création économique		X	X	
Appui des structures en démarrage				X
Accompagnement de la formalisation de l'économie informelle			X	X
Contribution à la réduction des fractures et des enclavements			X	X

La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral concentre 79% des emplois ESS en 2019, soit 14,9% de l'emploi privé. On y retrouve notamment les têtes de réseaux locales, fédérations et acteurs de rayonnement régional...

Dans l'Ouest Guyanais, territoire fortement dynamique, l'ESS représente 19,3% des emplois du secteur privé, concentrés sur l'Ouest littoral.

Les Savanes et l'Est Guyanais, marqués par des ruralités prédominantes mobilisent aussi l'ESS qui vient spécifiquement répondre à des enjeux sociaux.



Associations :

sont incluses dans le champ de l'ESS les associations régies par la loi du 1er juillet 1901 relatives au contrat d'association, ou le cas échéant, par le code civil local applicable aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. Ici, il s'agit de "simples" associations déclarées, associations intermédiaires, ateliers et chantiers d'insertion, groupements d'employeur·euse·s, etc...

Coopératives :

elles regroupent des coopératives d'entrepreneurs (artisans, agriculteurs, ...), d'usagers (banques, ...) ou encore de salariés (SCIC, SCOP). Chaque coopérative a des lois spécifiques. On note en particulier les SCIC (Société Coopérative d'intérêt Collectif), les SCOP (Sociétés Coopératives et Participatives) ainsi que les CAE (Coopératives d'Activité et d'Emploi).

Fondations :

les organisations pour lesquelles sont décidées l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une oeuvre d'intérêt général et à but non lucratif.

Mutuelles :

les sociétés à but non lucratif qui regroupent des sociétaires (adhérents) dont elles couvrent les besoins notamment en matière de santé ou d'assurance. Elles sont régies par le Code des assurances et le Code de la mutualité.

Sociétés commerciales de l'ESS :

la loi ESS de 2014 établit les sociétés commerciales de l'ESS. Il s'agit de sociétés, qui par leurs statuts, répondent comme les autres entreprises de l'ESS aux principes fondateurs du mode d'entreprendre de l'ESS. En cours de fiabilisation des données socio-économiques au niveau national, nous ne sommes pas en mesure de les faire figurer dans cette publication à date.



Agrément ESUS :

les entreprises de l'ESS peuvent prétendre à l'agrément ESUS, lorsque leur activité s'inscrit dans la recherche de l'utilité sociale et qu'elles répondent à certaines conditions. Délivré par la DGCoPop-DETCC en Guyane, il est une « porte d'entrée » vers l'accès au financement de l'épargne solidaire, ou à des investisseurs.

Action sociale :

ce secteur recouvre des activités comme l'accueil des jeunes enfants (crèches, halte-garderie, ...), l'aide par le travail (insertion par l'activité économique, secteur adapté, ...), l'aide à domicile ; l'hébergement médico-social et social, ... mais aussi des activités d'accompagnement ou d'accueil sans hébergement.

IAE (Insertion par l'Activité Économique) :

les structures de l'IAE (SIAE) regroupent les établissements qui mettent l'insertion des personnes éloignées de l'emploi au coeur de leur fonctionnement.

Non classés :

la catégorie répertorie toutes les activités enregistrées sous le code des « Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire », qui compte beaucoup d'associations qui n'ont pu être classées de par leur activité : on y retrouve notamment des têtes de réseaux et fédérations. On y constate aussi un certain nombre de « non-classés » qui sont des « mal-classés » relevant de l'action sociale, de l'enseignement, et des loisirs.



L'Observatoire Régional de l'Économie Sociale et Solidaire de Guyane

ORESS DE GUYANE

L'Observatoire Régional de l'ESS de la CRESS de Guyane fait partie intégrante du réseau national des Observatoires Régionaux de l'Économie Sociale et Solidaire articulé autour de l'Observatoire National de l'ESS (animé par ESS France). Lieux de convergence et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les observatoires s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires afin d'assurer des services d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective tant pour les acteurs de l'ESS (réseaux, fédérations, entreprises) que pour les pouvoirs publics.

Les Observatoires de l'ESS ont pour mission légale de contribuer « à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'économie sociale et solidaire ». Ce travail de production de données sert à renforcer la connaissance de l'ESS, à souligner l'importance de son rôle dans l'économie et les territoires, et à outiller les acteurs qui concourent à son développement et à sa promotion.



Les publications de l'Observatoire sont disponibles sur le site de la CRESS de Guyane : www.cress-guyane.org



Pour plus d'informations ou sollicitations : contact@cress-guyane.org
05 94 20 76 70

L'ESS, une économie au service des ambitions guyanaises.



cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire de **Guyane**

La CRESS est financée par :



Financé par le Fonds social européen dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID-19